

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DECEMBRE 2020
SÉANCE ORDINAIRE

L'an deux mil vingt le 09 décembre à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation de Madame le Maire en date du 03 décembre 2020, sous la présidence de Madame Geneviève THIL, Maire.

Présents : Mmes, Ms ICAME Christine, PHILIPPE René, STEINMETZ Béatrice, GRIMMER Bernard, STUCKEMANN Cédric, FRELIGER Henri, CONDERAZE Nathalie, HARSLEM Gérard.

Absents excusés :

- THIL Jean-Marc, procuration Monsieur FRELIGER Henri
- SOUCHON Dominique

I) Programme travaux forestiers 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis proposé par l'ONF pour l'année 2021 comme suit :

- les travaux d'exploitation et de débardage pour un montant estimé de 4034,67 € TTC
- prévision des coupes recette brute estimée 4 894,00 €

II) Service Missions Intérim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, le Maire propose d'adhérer au service Missions Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

III) Questions diverses

1) Décisions modificatives budgétaires

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications budgétaires en fonctionnement suivantes :

Investissement :

- Dépenses : compte 2315/32 : + 21 000 €
- Recettes : compte 1328/32 : + 21 000 €

2) Installation de nichoirs en forêt contre les chenilles processionnaires

Monsieur Bernard GRIMMER suggère d'installer des nichoirs en forêt pour lutter contre les chenilles processionnaires.

Le Conseil Municipal approuve la proposition et mettra tout en œuvre pour que cela puisse se faire rapidement avant la nidification des oiseaux.